

Pour assurer l'efficacité des méthodes utilisées et l'optimisation des modestes ressources consacrées au traitement et à la prévention, il faudrait pouvoir compter sur une base de données plus complète et à jour. Il est important que les efforts soient orientés de manière à répondre aux besoins et que les résultats obtenus soient largement connus. Le Comité permanent est d'avis que le nouveau centre national de lutte contre l'abus des substances dangereuses pourra jouer un rôle à cet égard en établissant une base de données nationale.

- 30. Le Comité permanent recommande que le nouveau centre national de lutte contre l'abus des substances dangereuses constitue une base de données nationale sur la consommation abusive de ces substances, où seraient notamment consignés les résultats d'enquêtes nationales systématiques auprès des ménages et dans les écoles.**

Des recherches se poursuivent dans toutes les provinces du Canada. Pour que les efforts déployés soient efficaces et prennent une dimension vraiment nationale, il faudrait multiplier les échanges et assurer la communication systématique des résultats. Ainsi, ceux qui envisagent de mettre sur pied des programmes de prévention dans les écoles devraient avoir accès aux résultats les plus récents des recherches faites sur l'efficacité de divers modèles de programmes. De même, les responsables de programmes de traitement qui cherchent à mettre au point des mécanismes d'évaluation devraient être au courant des mécanismes d'évaluation élaborés et mis à l'essai dans le cadre de programmes semblables. Plus il y aura d'échanges, plus les programmes seront efficaces et rentables.

Il est important de faire connaître les résultats des recherches en cours. Ainsi, il faudrait non seulement fournir des rapports présentés sous une forme normalisée, mais aussi procurer sur demande de l'information sur diverses questions de recherche. Le nouveau centre national pourrait notamment être appelé, par son mandat, à jouer un rôle important afin d'assurer aux professionnels de la santé et des services sociaux, aux éducateurs, aux scientifiques, aux responsables de l'élaboration et de l'application de la politique de l'État ainsi qu'aux membres du grand public l'information dont ils ont besoin sur la consommation abusive de substances dangereuses.

- 31. Le Comité permanent recommande que le nouveau centre national de lutte contre l'abus des substances dangereuses établisse un mécanisme pour assurer la diffusion d'informations nationales et internationales sur l'abus de l'alcool et d'autres substances dangereuses.**